

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 24 mars 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 18 mars 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothee GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL)

Absents excusés : MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN

N° 22-1-14

#### Ecoles

.....

Ouverture d'une UEMA  
Groupe scolaire des Obeaux

.....

Rapport de Madame Juliette de Barolet,  
Adjointe à la vie scolaire

Dans le cadre du quatrième Plan Autisme visant à garantir la scolarisation effective des enfants atteints de troubles de l'autisme en milieu ordinaire, l'Education Nationale souhaite implanter une unité d'enseignement maternelle autisme (U.E.M.A.) dans la vallée de la Lys, et plus particulièrement au sein de la commune. Ce projet favorisera la réussite dans les apprentissages à travers l'inclusion, et apportera une réponse aux familles en développant un service encore trop peu présent sur le territoire.

Les enfants concernés nécessitent des apprentissages et des rééducations adaptées. Cette structure possède un statut et un fonctionnement spécifique, fondés sur une collaboration étroite et quotidienne entre l'éducation nationale et le secteur soignant, sanitaire ou médico-social qui consiste donc à créer une classe du secteur médico-éducatif, dans une école ordinaire.

Dans ces classes, enseignants et professionnels du secteur médico-éducatif sont appelés à travailler ensemble. La composition de l'équipe de l'unité d'enseignement est constituée à minima d'un enseignant spécialisé et d'un professionnel éducatif. Leurs interventions ne sont pas juxtaposées mais complémentaires.

Tous les intervenants partagent un même objectif, qui est de mobiliser les capacités d'apprentissage et de développer les capacités d'autonomie et de socialisation des enfants.

Le fonctionnement permet de coordonner les actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques pour l'ensemble de la classe. Les intervenants réfléchissent ensemble non seulement aux besoins de chaque élève, dans le cadre de son PPS, mais à la vie et au fonctionnement de la classe. Cette attention portée à la vie relationnelle et sociale dans la classe est assurément une mesure de compensation du handicap particulièrement opportune pour des enfants autistes. Elle est rendue possible parce que tous les enfants sont suivis par un même service. L'objectif final étant une scolarisation en milieu ordinaire à l'issue des 3 ans d'accueil en UEMA.

Cette unité d'enseignement accueillera sur un temps plein une cohorte de 7 enfants pour une période de 3 ans.

Le groupe scolaire des Obeaux ayant la capacité d'accueillir cette structure dans ses locaux a retenu l'attention des autorités et convient parfaitement à la mise en œuvre de ce projet. Ce dernier a été pensé en concertation avec les services de l'Education Nationale, l'association élue pour porter le projet, le Directeur et les équipes enseignantes de l'établissement des Obeaux, et présenté en conseil d'école.

Le seul coût incombant à la commune sera celui du fonctionnement du bâtiment, les autres dépenses étant prises en charge par l'Education Nationale et l'association porteuse du projet. Une convention précisant le fonctionnement sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal dans un second temps.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à acter l'ouverture de cette classe dès le mois de septembre 2022 au sein du groupe scolaire des Obeaux.

Travaux préparatoires  
Commission 3 du 1<sup>er</sup> mars 2022

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire

